



28 SEPTEMBRE : JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE POUR LE DROIT A L'AVORTEMENT

Cette année encore, la Fédération des finances CGT et ses syndicats se tiendront auprès des femmes du monde entier pour défendre leur droit inaliénable à disposer librement de leur corps. C'est aussi notre rôle d'organisation syndicale de défendre ces droits et de combattre toutes les attaques au travail aussi.

Depuis de trop nombreuses années, ce droit est dénié. Les forces réactionnaires d'extrême-droite remettent en cause ce droit conquis, comme par exemple aux États-Unis avec l'annulation de l'arrêt Roe vs Wade. En Afrique, en Amérique du Sud, en Asie et même en Europe, de trop nombreux pays interdisent encore l'IVG. Objection de conscience des médecins, fermeture des centres d'IVG, non gratuité, etc. obligent très souvent les femmes à garder un enfant dont elles ne veulent pas.

En France, depuis mars 2024, est inscrit dans la constitution la « liberté garantie aux femmes d'avoir recours à une IVG ». C'est un pas important que nous avons soutenu, mais une « liberté garantie » n'est pas « un droit », notion que nous aurions aimé voir entrer dans la Constitution.

Le jour où un gouvernement réactionnaire ou fasciste prendra le pouvoir (comme aux États-Unis), le déremboursement de l'IVG pourrait être mis en place, comme l'exigeait il y a encore quelques années le clan Le Pen pour les « avortements de confort » [sic]. Dans ce cadre, la « liberté » pourra toujours être « garantie », mais quid des femmes qui n'auront pas les moyens financiers pour y accéder ? D'ailleurs, c'est bien ce qu'il se passe actuellement dans de nombreuses mairies gagnées par le RN et l'Extrême-droite aux dernières élections municipales : suppression des subventions versées au Planning familial ou à d'autres associations, ce qui remet en cause les droits des femmes, et notamment celui à une contraception et à l'IVG. Les activistes anti-IVG qui attaquent notamment des locaux du Planning familial, propagent de fausses informations sur le net, dénigrent les séances d'Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle à l'école (EVARS), essaient de dissuader les femmes d'avorter.

AFIN DE GARANTIR L'APPLICATION DE LA LOI, NOUS EXIGEONS :

- l'accès aux soins, pour toutes, sur tous les territoires, avec la réouverture des CIVG fermés, des maternités et hôpitaux de proximité, le maintien de l'offre en ville ;
- la garantie pour toutes du choix des méthodes pour l'IVG et la contraception ;
- une politique claire et forte impulsant des campagnes publiques d'informations (y compris au travail) sur les droits sexuels et reproductifs ainsi que les séances d'EVARS prévues par la loi du 4 juillet 2001 ;
- une politique de production publique des médicaments essentiels, incluant ceux nécessaires à l'IVG, pour éviter toute pénurie. Pour cela, il faut créer des établissements pharmaceutiques nationaux et européens publics, pour produire, diffuser et gérer les stocks de médicaments. Depuis les effets d'annonce de juin 2023, rien ne s'est concrétisé.

La CGT, la Fédération des finances et ses syndicats, se tiendront encore et toujours auprès des Femmes !

Elles doivent pouvoir disposer librement de leurs corps partout et en toutes circonstances.

Participons massivement aux manifestations et initiatives du 28 septembre et à leurs suites.